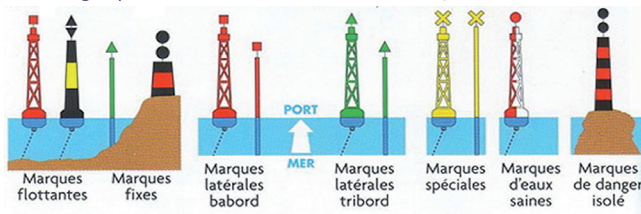


Le balisage

Le balisage a pour but de signaler aux navigateurs les dangers existants (et notamment ceux invisibles que la mer recouvre) ainsi que les limites des chenaux de navigation. Les marques de balisage peuvent être flottantes ou fixes, lumineuses ou non.



Suivant un danger :

- Les marques latérales indiquent les limites du chenal à suivre pour naviguer à l'intérieur de ce dernier.
- Les marques spéciales indiquent les zones interdites ou réservées.
- Les marques de danger isolé indiquent un danger précis, tandis que les marques cardinales situent la position du danger par rapport à un point cardinal.
- Les marques d'eaux saines matérialisent des zones sans danger pour la navigation.

